

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 26 avril 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 15 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents : 20 (13 en présentiel et 7 en visioconférence)

Mesdames Emilie BOUCHETTEL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 4- Attribution marchés de travaux de rénovation des locaux destinés au campus connecté

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés d'un montant compris entre 40 000 € et 214 000 € HT,

Considérant que par délibération en date du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre du projet de campus connecté comprenant notamment des travaux portant sur la réhabilitation des locaux situés rue du 9 juin 1944,

Considérant que dans ce cadre une consultation, décomposée en 5 lots, a été lancée le 26 février 2021,

Considérant qu'à la date limite aucune offre n'a été remise pour le lot n°2 « Plomberie »,

Considérant l'analyse des offres réalisée par les services,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Valide l'analyse et attribue les marchés portant sur les travaux de rénovation des locaux destinés au campus connecté aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 « Démolitions, plâtrerie, peinture, faux plafonds, revêtements de sols » à l'entreprise PEREIRA domiciliée ZAC de la Solane 19000 TULLE pour un montant de 21 082.56 € HT ;
- Lot n°3 « Electricité » à l'entreprise STALIN domiciliée 4 rue du Pont neuf 19800 CORREZE pour un montant de 13 430.00 € HT ;
- Lot n°4 « Menuiseries » à l'entreprise Menuiseries PELISSIER domiciliée 9 le Prévôt 19320 CLERGOUX pour un montant de 5 613.20 € HT ;
- Lot n°5 « Agencement et aménagement » à l'entreprise LV Agencement domiciliée 28 boulevard Painlevé 19100 BRIVE pour un montant de 26 420.02 € HT ;

2°) Autorise le Président à signer les marchés afférents ainsi que tous documents s'y rapportant ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLO

ID: 019-241927201-20210426-DBU210426_4-DE

3°) Autorise le Président à signer le marché pour le lot infructueux
« Plomberie », avec le candidat qui sera retenu à l'issue de la consultation en cours ;

4°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 26 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUJH